

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 18 juillet 2018

Le 18 juillet 2018, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Christian LE FLOCH

Absent : Françoise TROUBOUL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Paul HARRE à Alain PERRON ; Nathalie BOULBEN à Christian LE FLOCH

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 13 juillet 2018

Le procès-verbal du 7 juin sera adopté à une séance ultérieure.

1) DISPOSITIFS DE SECURITE ECOLE ET ATELIER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune a été victime de plusieurs vols et dégradations depuis plusieurs années avec notamment une recrudescence de ces évènements en cette année 2018.

L'école a déjà été visitée 3 fois et le préjudice pour la collectivité se porte à 1000 €.

L'atelier municipal a quant à lui été victime d'un cambriolage fin juin 2018 pour un préjudice de plus de 6 000 €.

Compte tenu de tous ces évènements, Madame le Maire présente des devis pour la sécurisation de ces deux sites via la vidéoprotection et la détection intrusion.

Au vu des montants présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en place un dispositif de détection intrusion sur le site de l'atelier municipal uniquement
- De ne pas mettre en place de dispositif de vidéoprotection
- D'étudier la possibilité de mettre en place une armoire forte à l'école permettant le stockage du matériel informatique notamment.

2) FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Mme la trésorière principale de Gourin a transmis 6 états de demandes d'admissions en non-valeur pour le budget principal 34000 qui se déclinent comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Etat n° 3316930515		
Surendettement et décision effacement de la dette	2017	156,00 €
Etat n° 3319510515		
Surendettement et décision effacement de la dette	2017	65,00 €
Etat n° 3318540815		
Surendettement et décision effacement de la dette	2017	80,60 €
Etat n° 3317530515		
Surendettement et décision effacement de la dette	2016	117,00 €
Etat n° 3317310815		

Surendettement et décision effacement de la dette	2018	108,00 €
Etat n° 3319510815		
Surendettement et décision effacement de la dette	2018	35,10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états ci-dessus transmis par Mme la Trésorière Principale de Gourin,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de la dette,

Le Conseil Municipal admet à l'unanimité en non-valeur les états présentés ci-dessus, précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur l'exercice 2018 à l'article 6541 pour chacun des budgets concernés et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3) AMENAGEMENT ESPACE JEUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'aménagement de l'espace jeux en enrobés afin de faciliter son accès.

Madame le Maire signera prochainement un devis avec l'entreprise Mocquet pour un montant de travaux de 11 007 € HT.

4) PERMIS D'AMENAGER PARCELLE B 849

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'un Permis d'Aménager pour la parcelle B 849 où se situeront la future maison de santé et les logements sociaux.

Le permis d'aménager portera sur la création d'un lotissement communal de 5 ilots libres et d'un ilot en vue de la création de logements adaptés.

Pour réaliser cette mission, elle propose de contracter une convention de prestations de services avec le cabinet Le Bihan et Associés pour un montant de 15 720 € TTC.

Elle propose également de solliciter les subventions possibles auprès des services de l'état et des services départementaux.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter une convention de services pour la réalisation du permis d'aménager avec le cabinet Le Bihan et Associés et mandate le Maire pour la signature de celle-ci ;
- Autorise Madame le Maire à signer les documents d'urbanisme et tout autre document nécessaires à cette affaire ;
- Sollicite le concours financier de l'Etat et du Conseil Départemental

5) MAITRISE D'ŒUVRE MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX AVENANT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant prévisionnel des travaux de la maison de santé et des logements sociaux était établi à 215 000 € HT.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre retenue pour ce projet sont basés sur le montant des travaux.

Considérant le montant des travaux définitifs établi lors de la phase APD à 472 010 € HT, le cabinet de maîtrise d'œuvre sollicite un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu en avril 2017.

Le cabinet d'architecte Atelier 121 propose une remise commerciale de l'ordre de 0,60 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la maison de santé et les logements sociaux pour un montant de 46 669,31 € (soit 9,89% du montant des travaux)
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant

6) PARTICIPATIONS DIVERSES A DES ORGANISMES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la participation aux organismes suivants pour l'année 2018 :

- Entente Morbihannaise du Sport Scolaire : 0,15 € / habitant
- Association des Maires Ruraux de France : 100 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le versement de la participation à l'EM2S pour 0,15 €/habitant
- Autorise le renouvellement de l'adhésion à l'AMRF pour 100 €

7) TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 3 plis dans la cadre de la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2018 reliant Rosquéo à Kerboër.

Les informations en notre possession ne nous permettant pas de décider. Le Maire va aller voir sur place les travaux réalisés en 2017 et entamera une négociation avec les entreprises le cas échéant.

8) ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CURAGE LAGUNES D'ASSAINISSEMENT

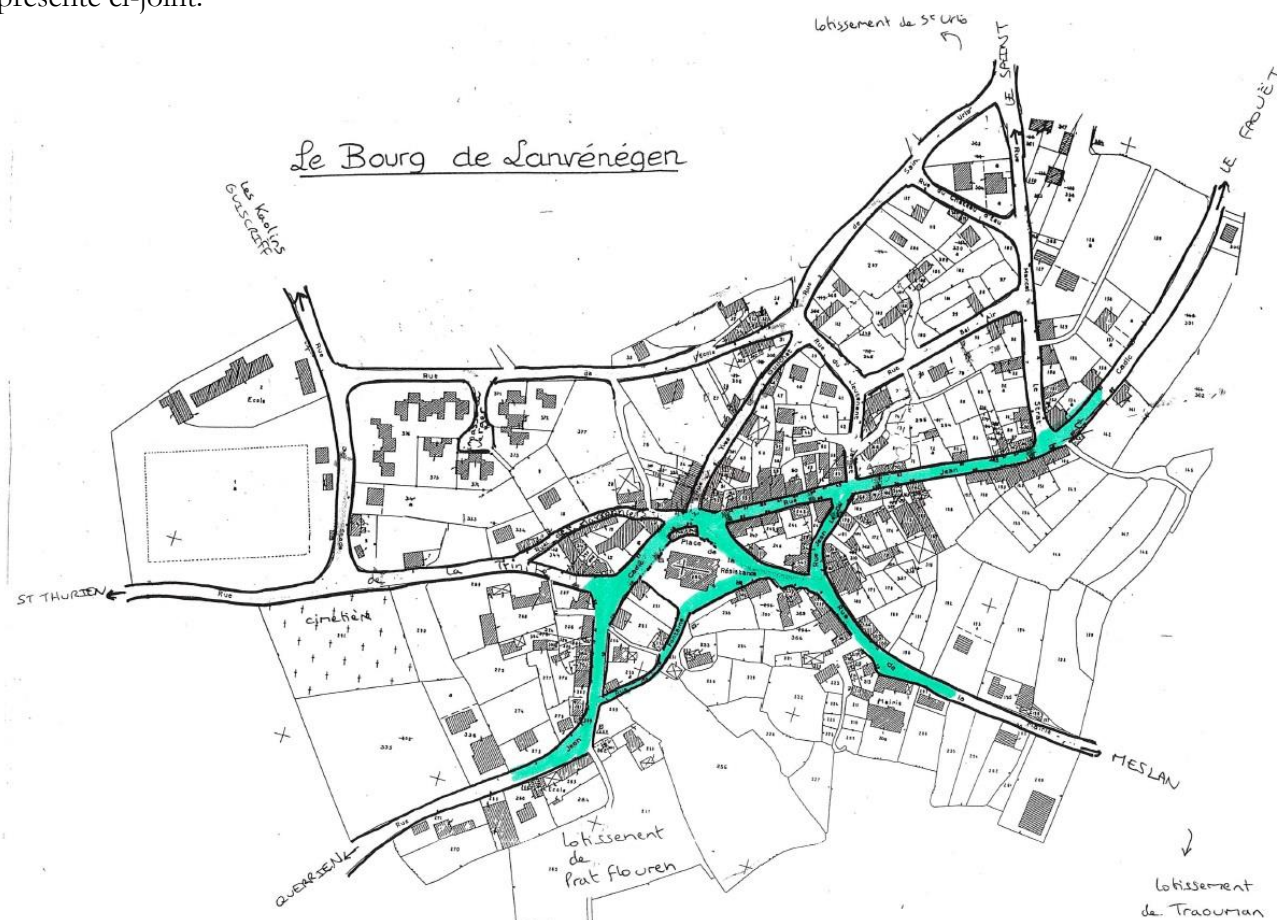
Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'unique offre reçue dans le cadre de la consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de curage de la lagune.

Aquilex basée à St Grégoire propose la tranche ferme relative à la bathymétrie et au diagnostic des boues s'élève à 3000€ HT et la tranche conditionnelle relative au curage et à l'épandage des boues s'élève à 5700€ HT.

9) MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE 30 DANS LE BOURG

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la mise en œuvre d'une zone 30 dans le bourg.

Elle propose un tronçon rejoignant les ralentisseurs situés de part et d'autre de la rue Jean Cadic lorsqu'on entre dans le bourg en provenance du Fauët et de Querrien ainsi qu'à partir de la rue de la mairie tel que présenté ci-joint.



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre en œuvre une zone 30 dans l'agglomération sur la rue Jean Cadic et à partir de la rue de la mairie
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10) EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT IMPASSE DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'extension du réseau d'assainissement à l'impasse de la rue de la mairie.

Des devis ont été présentés par les entreprises Traouën, Lavat et Guilchet. Le montant estimatif de l'extension est de 8050 € HT pour le devis le plus élevé.

Elle propose de solliciter une aide de l'Agence de l'eau dans le cadre de ce projet. Les élus souhaitent que le Maire retiennent la situation la plus favorable pour tout le monde (y compris pour les particuliers concernés).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'extension du réseau à l'impasse de la mairie.
- Demande au Maire de négocier et d'affiner les devis reçus
- Sollicite une aide de l'Agence de l'eau pour ce dossier.

11) TRAVAUX D'ENERGIE ET D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE MUNICIPALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la validation de l'Agenda d'accessibilité programmé (AdAP), les travaux prévus à la salle municipale ont été programmés en 2018. Ils concernent principalement la mise aux normes handicapées des sanitaires.

Par ailleurs, lors du budget 2018, le changement des ouvertures de la salle municipale a été programmé compte tenu des Certificats d'Economie d'Energies pouvant être obtenus par le biais de l'ALECOB.

Madame le Maire présente le détail estimatif des travaux préparés par l'architecte Kevin Raphalen. Le montant total des travaux est estimé à 64 800 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une participation du Conseil Départemental dans le cadre du PST.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux d'accessibilité et d'énergie de la salle municipale
- Autorise le Maire à signer tout document notamment d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux
- Sollicite une aide du Conseil Départemental et des CEE TEPCV pour ce dossier.

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

- Visite du Sous-Préfet le 04/07 pour discuter de l'attribution de la DETR sur la partie maison de santé. Il a précisé qu'il faut un médecin pour espérer obtenir la subvention. Le cabinet en charge du recrutement attend de son côté le retour de l'ordre des médecins suite à l'envoi du dossier à Paris. Retour prévu fin juillet.
- Présentation du collège Eau du Morbihan du 4 juillet par Christian LE FLOCH (voir documents ci-joints)
- Présentation du nouveau chiffrage prévu par l'architecte pour les travaux de l'Espace Le Mestre. Chiffrage initial = 232 550 € HT. Nouveau chiffrage (après avis bureau économie de la construction) = 295 000 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Distribution des bulletins municipaux
- Plainte d'un habitant concernant le stationnement des véhicules, le respect des limitations de vitesse et des travaux réalisés par la mairie.

- Mégalis Bretagne lance actuellement la consultation pour les phases 2 et 3 du projet Bretagne Très Haut Débit
- Remerciement d'Idéhalles pour la subvention
- Il est rappelé l'importance d'aller voir l'avant-projet d'aménagement foncier.

Le point finances budget principal prévu à l'ordre du jour n'a pas été abordé.

Fin de séance à 21h30

Transmission des délibérations à la Préfecture le 19/07/2018

Affiché en mairie le 19/07/2018